

Communiqué de presse

Un « oui » conditionnel au projet de loi «Swissness»

La qualité est le critère déterminant

Zurich, 28 mars 2008 – Dans sa réponse à la procédure de consultation au sujet de la révision de la loi sur la protection des marques et des armoiries, la communauté d'intérêts Swiss Made (CI Swiss Made) exprime son soutien aux objectifs principaux du projet de loi. Elle nourrit toutefois de sérieux doutes quant à la nouvelle formulation que propose la loi sur la protection des marques: après analyse, la CI Swiss Made est d'avis que celle-ci n'apporte aucune amélioration en termes de qualité, mais affaiblirait au contraire la position de l'économie et des entreprises de la Suisse.

Les petites et moyennes entreprises horlogères suisses regroupées au sein de la communauté d'intérêts Swiss Made (CI Swiss Made), soutiennent fondamentalement l'objectif du projet de révision de la loi sur la protection des marques et des armoiries. Car une lutte rigoureuse contre toute utilisation abusive et l'établissement de règles précises, qui renforcent la sécurité juridique et raffermissent la confiance des consommatrices et des consommateurs envers les produits suisses, sont aussi favorables aux intérêts de la CI Swiss Made.

Les membres de la communauté d'intérêts Swiss Made répondent depuis toujours au standard de haute qualité du label « Swiss Made ». Ces entreprises sont orientées vers l'exportation, bien introduites sur les marchés internationaux dans les segments de prix moyens et inférieurs, et considèrent que la réglementation actuellement en vigueur, acceptée dans le monde entier, a largement fait ses preuves. C'est pourquoi la communauté Swiss Made doute fortement de l'opportunité des nouveaux critères proposés pour la définition de la recevabilité du terme « Swiss Made ».

Cela s'applique à l'augmentation prévue (60%) des coûts de fabrication générés en Suisse. Une telle aggravation des conditions-cadres financières – arbitraire, politiquement discutable et de plus irréalisable au niveau international – contribuerait à l'augmentation significative des prix et des délais de livraison. En outre, les membres de la CI Swiss Made seraient désavantagés par rapport au segment du luxe, insensible au prix. Et tous les fabricants qui peuvent continuer à produire des montres à l'étranger à des conditions « Swiss Made » favorables, ne pourraient que se réjouir des obstacles légaux que la Suisse place elle-même en travers de son chemin.

Mais l'élément déterminant tient au fait que de tels obstacles ne permettraient pas d'améliorer la qualité des produits et des services. Or, la qualité devrait toujours rester le critère le plus important.



La CI Swiss Made plaide par conséquent pour le maintien du statut quo. Elle pourrait accepter tout au plus une part de 50% de la valeur générée en Suisse. Elle refuse la fixation à 60%, arbitraire et peu ordinaire au plan international, en raison également du fait qu'une intervention structurelle aussi massive mettrait sérieusement en danger les entreprises suisses et par conséquent des postes de travail suisses.

Pour toutes informations complémentaires:

IG Swiss Made
c/o Dr. Sigmund Pugatsch
Beethovenstrasse 11, Zürich
T +41 44 286 50 10
F +41 44 286 50 18
spugatsch@rp-law.ch